

Madame Claudette Journault
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Mémoire pour le projet d'agrandissement du mégadépotoir de Ste-Sophie

Madame la présidente,

Le Collectif *Alerte à l'enfouissement / Participation citoyenne* est un comité ad hoc où se concertent citoyens, citoyennes et organismes de la société civile préoccupés de l'ampleur que prend l'enfouissement des déchets dans les Laurentides et au Québec.

Nous disons NON au MÉGADÉPOTOIR parce que :

- 1- Ste-Sophie dans les Laurentides, n'est pas la poubelle du Québec. Plus de 20% de tous les déchets du Québec y seraient enfouis et cela est complètement démesuré.
- 2- Le méga-enfouissement de déchets va à l'encontre des objectifs de recyclage de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008. Le bas coût relatif qu'il offre pour enfouir chaque tonne est une concurrence sournoise et incite à enfouir plutôt qu'à recycler.
- 3- Le méga-enfouissement, c'est aussi le transport par camions des déchets provenant d'un peu partout au Québec. Les quantités de gaz à effet de serre issues des millions de litres de diesel brûlés pour transporter ces déchets à Ste-Sophie n'ont même pas été évaluées, encore moins leur impact sur la santé publique, la qualité de l'air et les changements climatiques. Augmenter le transport routier va à l'encontre de nos objectifs relatifs au Protocole de Kyoto. Ce mode de gestion des déchets est le contraire du développement durable.
- 4- Le *bioréacteur* et le « CVER » servent de façade et de justification au méga-enfouissement de 9 millions de tonnes de déchets. Le projet de CVER est, du propre aveu du promoteur, conditionnel à un hypothétique *marché*. C'est ce même *marché* qui a amené le promoteur à fermer son centre de tri en 2001. Cette logique marchande ne peut être la condition pour réaliser les objectifs des politiques publiques de l'état .
- 5- Ce mégadépotoir amènera un déferlement quotidien de plusieurs centaines de camions d'ordures sur l'autoroute 15 et sur la route 158 qui est bordée de résidences, d'écoles et de petits commerces (\pm 100). La 158 a déjà une triste réputation en terme d'accidents mortels et graves. De plus, le bruit et la vibration créés par le passage des véhicules lourds, et ce jour et nuit, rendent le projet invivable pour les résidants riverains.
- 6- Il est reconnu qu'actuellement ce site d'enfouissement contamine tout le secteur en particulier l'eau souterraine qui s'écoule en direction de terres agricoles et des puits d'eau potable municipaux de Ste-Anne-des-Plaines. Au lieu d'y ajouter 9 millions de tonnes de déchets plus ou moins toxiques, nous demandons une décontamination à la source.
- 7- Des alternatives existent au mégadépotoir, comme des petits dépotoirs régionaux plus faciles à gérer et à rendre sécuritaires. Il y en a actuellement plus de 50 reconnus par Québec !
- 8- En acceptant le projet, on laisserait un héritage regrettable aux générations futures.

NOUS SOMMES CONTRE CE PROJET INSENSÉ D'IMPORTER 9 MILLIONS DE TONNES D'ORDURES À UN SEUL ENDROIT.

Nos principales objections sont :

Collectif Alerte à l'enfouissement / Participation citoyenne

- Premièrement, la localisation elle-même, dans un secteur de roc affleurant à certains endroits et un écoulement des eaux souterraines vers Ste-Anne-des-Plaines, située en aval, est une aberration et ne permet pas l'implantation sécuritaire d'un dépotoir. De plus, les réponses du Ministère de l'Environnement quant à l'état réel de la contamination sont évasives et aucunement satisfaisantes.
- Deuxièmement, la quantité astronomique de déchets prévue augmente énormément les impacts liés au bruit, au transport, aux goélands, aux émissions de biogaz (odeurs et santé humaine) et à la qualité des eaux de surface et souterraine.

Pour toutes ces raisons nous vous demandons, Madame la présidente, de rejeter le projet d'agrandissement du LES de Ste-Sophie. Également, le préfet Yves St-Onge et les maires de la MRC Rivière-du-Nord (Claude Charbonneau de Prévost, Roland Charbonneau de St-Colomban, Marc Gascon de St-Jérôme et Yvon Brière de Ste-Sophie) ont actuellement le pouvoir par la loi 90 d'interdire ou de limiter l'importation de déchets provenant de l'extérieur du territoire. Nous réitérons notre demande pour qu'ils exercent ce droit dans l'intérêt public, tel que signifié depuis avril 2003 via une pétition signée par plus de 1 000 citoyens-nes.

Principaux rédacteurs pour le Collectif Alerte à l'enfouissement

Signature

Mme Isabel Sauvé : _____
M. Normand Beaudet : _____
Marc-André Morin : _____
Mme Serena D'Agostino : _____
Mme Linda Schumacher : _____

Ci-joints les documents suivants émis par le Collectif depuis janvier 2003 et autres documents pertinents :

1. Collectif Alerte à l'enfouissement / Participation citoyenne : Brève présentation de la mission et des objectifs.
2. Conjoncture et contexte régional. (fév. 2003)
3. MRC Pétition pour le droit de regard (photocopie de un peu plus de 1 000 noms)
4. Lettre ouverte aux maires de la MRC Rivière-du-Nord
5. Communiqué de presse du 26 novembre 2003
6. Publi-reportages
7. Communiqué de presse du 5 janvier 2004
8. Revue de presse :

Journal de Prévost : 16-04-03 (fichier ci-joint)
Nord-Info .29 nov. 2003
Écho du Nord . 24.04.03 p.8 // 10.09.03 p.5 // 26.11.2003 // 3.12. 2003
Le Mirabel . 29.11.2003 p.3
Accès Laurentides 28.11.03 p.5